

GUIDE DE VALORISATION DU CADRE DE VIE
AVANT-PROGRAMME



COMMUNE DE MARQUETTE-EN-OSTREVANT
CANTON DE BOUCHAIN



Conception et réalisation du document :
A Braquet, Monique Dhoedt

Faire émerger une lecture partagée du territoire dans le but d'aider les élus à poser les bases d'une politique locale de valorisation du cadre de vie est l'objectif poursuivi par le C.A.U.E. à l'occasion de la demande formulée par la commune de Marquette en Ostrevant .

Mettant au service de cette ambition ses compétences en architecture, en urbanisme, en paysage et en milieux naturels, le C.A.U.E. a proposé aux élus locaux une démarche dont la synthèse est transcrite dans le présent document.

Le positionnement de la réflexion répond aux finalités

- de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 qui exprime l'intérêt public du cadre de vie comme expression de la culture et définit les attentes du conseil auprès du décideur, de la sensibilisation des acteurs et de la participation de la population pour le développement de la qualité.
- de la loi sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique du 12 juillet 1985 qui organise la démarche du projet afin de garantir l'objectivité des choix dans la relation entre maître d'ouvrage et maître d'œuvre.

Marquette en Ostrevant.

Sommaire	3
La demande et son contexte communal	4
Marquette dans l'intercommunalité	5
Analyse partagée du territoire Potentialités de l'existant, évolutions, enjeux	
Morphologie urbaine et ambiances bâties	6
Espaces publics et circulations centrales	
Rues J. Ferry et Pasteur	8
Abords Eglise/ Mairie	11
Abords de la salle des fêtes	14
Square rue Placide Lefebvre	16
Extensions urbaines	
Lotissement Ouest	17
Zone Nord Est	19
Ruelles et voyettes, ou le village à pied	20
Entrées principales et circulations douces externes	
La R.D 132 et la R.D 49	21
La friche de la distillerie	24
Les routes d'Abscon et d'Aniche	26
Le ruisseau de la Navillé Tortue	28
Mise en place des actions	
Actions et partenariats possibles	29
Une action, un partenaire	
Le Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie	
. Processus de la démarche	30
. Cahier des Charges de l'étude - Niveaux d'étude pressentis	32
Education et participation	35
Bibliographie	36
Annexes	37

ANNEXE N°1

*carte de la commune
au 1/25000*

La demande et son contexte communal

La sollicitation du Conseil Général par la Commune de Marquette s'inscrit au départ dans le fonctionnement de la politique F.A.C.V. En effet, l'équipe municipale est engagée dans un gros programme d'assainissement qui engendre des travaux conséquents sur le centre du village. A cette occasion elle se questionne sur la réorganisation de ce Centre notamment aux abords des équipements institutionnels principaux (Eglise, Mairie, Poste...).

Outre cette problématique, Marquette mène une politique d'extension urbaine active et réfléchie dont fait état, la révision récente de son P.O.S.

La configuration de la commune sur le plateau de l'Ostrevant nous permet d'apprécier sa typologie marquée de village aggloméré. L'analyse tirée de l'étude greffe élaborée en 1982 sur Marquette, décrit de façon encore très à propos, la qualité du tissu bâti traditionnel et le potentiel d'aménagement de l'espace public ménagé dans cette trame dense.

Ce travail reste en effet d'actualité tant dans la volonté de l'équipe municipale pour qualifier et marquer les équipements et l'espace public existant, que pour développer le potentiel de valorisation du domaine privé

- rénovation, transformation, reconversion du bâti traditionnel et composition des jardins en contact avec les lieux publics -

Marquette dans l'intercommunalité

Par ailleurs, Marquette s'inscrit aussi dans un travail à dimension intercommunale. En effet, la Communauté de Communes de l'Ostrevant (9 communes) à laquelle appartient la commune a depuis quelques années, engagé une réflexion approfondie sur l'analyse et le devenir de son territoire, en terme de paysage et de cadre de vie. L'étude communautaire pour l'amélioration du Cadre de Vie, réalisée par une équipe pluridisciplinaire, a permis une prise de conscience générale (par les citoyens de l'espace communautaire) des valeurs reconnues du paysage intercommunal, de son identité, et des moyens de la mettre au service d'un projet collectif de développement et de valorisation du cadre de vie.

Le territoire de la Communauté de Communes de l'Ostrevant empreinte son identité à plusieurs grandes entités paysagères définies à l'échelle départementale. Il tire sa diversité du contact entre le plateau de l'Ostrevant, Vallée de l'Escaut et plateau cambrésien à Riots.

Plus finement les paysages communautaires ont été caractérisés à travers l'étude et démontrent des facettes multiples et bien contrastées (le plateau de l'Ostrevant, le plateau à Riots, le coteau urbain, l'Escaut industriel, le Vieil Escaut, l'Escaut et Sensée naturels).

A son niveau la commune de Marquette contribue par sa morphologie villageoise agglomérée et son domaine agricole ouvert à illustrer magistralement les caractéristiques paysagères du plateau de l'Ostrevant.

A travers la charte paysagère, il est proposé une lecture orientée de chaque secteur : le Plateau de l'Ostrevant est un espace agricole privilégié à préserver, son paysage doit devenir plus accessible à travers l'aménagement des chemins, ses villages doivent refléter des modes de vie dynamiques à la campagne tout en respectant un développement urbain maîtrisé, ses riots doivent être valorisés dans leur lien entre bourgs et le lit de l'Escaut.

Quelques fiches de conseil sont aussi à retenir car elle s'appliquent particulièrement au cas de Marquette tant dans sa situation que ses problématiques d'aménagement :

- lutte contre l'érosion sur les plateaux cultivés,
- végétaliser les cavées,
- valoriser le petit patrimoine rural,
- mise en valeur des riots,
- harmoniser le cadre bâti,
- planifier les extensions urbaines,
- développer la solidarité routière de l'Ostrevant.

On peut donc rappeler qu'autant en terme de **source de conseils**, que sur des principes généraux à respecter, **l'étude intercommunale du cadre de vie doit être un guide** pour les maîtres d'ouvrage et leurs partenaires techniques travaillant dans un cadre communal ou infra communal.

ANNEXE N°2

carte couleur grands paysages (C.A.U.E)

ANNEXE N°3

Fiche plateau Ostrevant (Etude C.C.O.)

ANNEXE N°4

Plan global couleur
Charte paysagère

ANNEXE N°5

2 fiches conseil pour exemple (Etude C.C.O)

Potentialités de l'existant, évolutions, enjeux

Morphologie urbaine et ambiances bâties

On constate en déambulant dans les rues du village la qualité indéniable d'homogénéité du bâti.

Un bâti fait de petites maisons en pignon à rue qui, malgré des initiatives de rénovation pas toujours optimum, contribue à offrir une ambiance conviviale sans doute liée aux rapports privilégiés entre domaine privé et public étroitement imbriqués.



Dans l'optique de garantir l'enrichissement de cette identité urbaine, des recommandations pourront être élaborées à l'usage des particuliers, à partir d'un diagnostic typologique des formes bâties et de leur capacité de transformation. Certaines incitations pourront être mises en parallèle avec des points du règlement du P.O.S. concernant les modes de construction.

Outre le bâti traditionnel, se pose aussi la question de la cohérence entre formes bâties anciennes et zones d'extension récentes ou futures.

Le bourg, de structure agglomérée, se trouve flanqué de zones urbaines récentes situées, en épaisseur et au contact direct avec le tissu ancien.

Morphologie urbaine et ambiances bâties

Au P.O.S., les extensions futures prévues, ont été organisées au Nord et à l'Ouest du village, en lien avec les voiries existantes. Les rues ont par conséquent un rôle prépondérant dans la transition entre les quartiers et le centre.

L'analyse de la forme urbaine et bâtie pratiquée dans l'étude greffe de 1982 nous amène à comprendre l'évolution du système viaire, sa forme actuelle et la genèse des espaces publics principaux s'y rattachant.

Grâce à cette première étude et au travail F.A.C.V. intercommunal, un travail d'analyse vivant et démonstratif des manières de traiter le bâti dans différents contextes villageois pourra aboutir à une présentation publique ou une exposition permettant d'associer agréablement les citoyens à cette démarche.

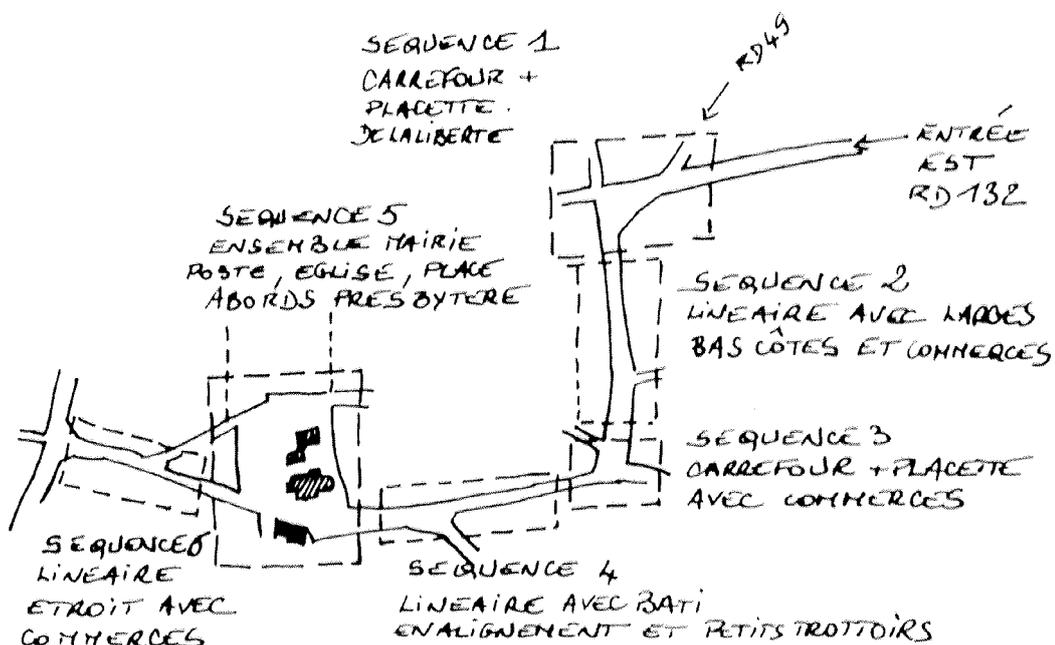
Espaces publics et circulations centrales

Depuis Douai ou Bouchain, on arrive dans Marquette par le même itinéraire : rue Jules Ferry puis Pasteur, puis on passe entre Eglise et Mairie, c'est le coeur du village.

Les deux rues principales, à angle droit, s'articulent autour de deux carrefours importants. Le premier rassemble 5 axes autour de la rue Lebas, Canonne et les deux R.D (132 et 49). Le deuxième en regroupe 4 avec la rue Pierre Brossolette et Gabriel Péri.

Ces deux lieux ont à la fois un rôle de signal, de point de repère dans le village et de marquage d'approche du centre. Ils présentent tous les deux, la possibilité de planter.

Celle-ci pourra être imaginée dans l'optique de valorisation de l'image villageoise mais aussi de manière à assurer le ralentissement des véhicules dans le bourg.



Espaces publics et circulations centrales

Sur ce parcours d'approche du centre on jouera à la fois sur l'effet de "recalibrage de la voirie" dans les linéaires au contact progressif du centre (importance des trottoirs, chaussée/bas-côtés au même niveau,...) et sur les événements qui ponctuent cet itinéraire pour le rythmer et induire un changement du comportement d'automobile.

Le carrefour entre Routes Départementales (R.D.49,132) et les rue Lebas et Canonne constitue un premier événement. Il comporte une partie en placette, en léger promontoire au dessus des voies principales. De ce côté le lieu est plutôt agréable et encadré d'un bâti rénové de qualité.



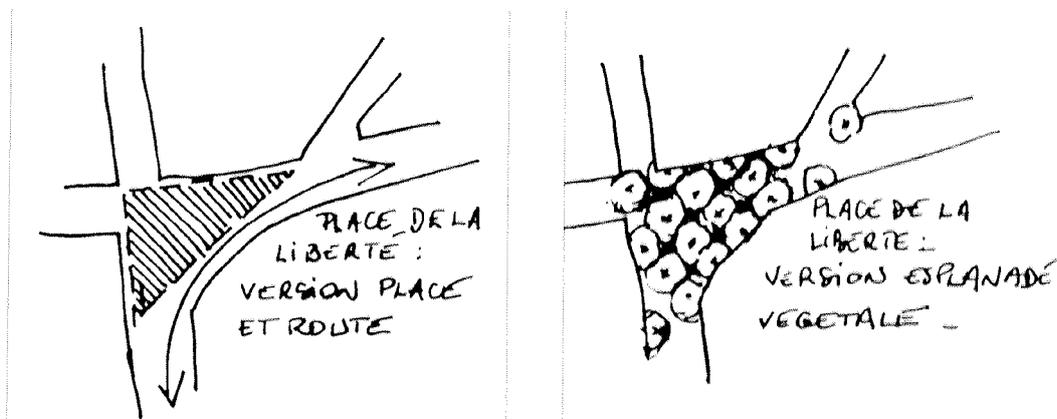
Deux solutions peuvent être envisagées :

1/ de renforcer l'effet de placette en intégrant à son caractère villageois, les amorces des rues secondaires (Lebas et Canonne). De ce fait, les voies les plus routières seront mises en opposition à ce lieu à l'échelle piétonne et riveraine.

2/ jouer la carte du lieu à dominante végétale de manière à créer un effet de surprise en rentrant dans le village.

Espaces publics et circulations centrales

Ce choix étendu à l'ensemble de l'espace public hors voirie pourrait contribuer d'une part à atténuer l'impact négatif de certaines parcelles privées donnant sur le carrefour et de distraire la traversée automobile de son aspect routier.



Le linéaire de la Rue Jules Ferry présente de très larges bas-côtés sous utilisés. Un certain nombre de commerces s'égrainent le long de cette séquence et ne font l'objet d'aucun marquage particulier. Il serait judicieux de travailler les bas-côtés en partie au service de ces magasins (stationnement, seuils, enseignes en signalétique harmonisée,...). Ces événements, s'ils sont d'un traitement plus riche, doivent s'inscrire dans un schéma simple et homogène de composition de l'ensemble de la séquence.



Le deuxième événement le long de l'axe est le carrefour rue Jules Ferry, rue Pierre Brossolette, rue Gabriel Péri, rue Pasteur. Plusieurs commerces s'y rassemblent. Pourtant il reste actuellement encore, un lieu éminemment routier. Alors que le cœur du carrefour prend l'aspect d'une placette ombragée, à l'ambiance jardinée.

De même que le carrefour précédent se met au service des pratiques riveraines pour s'exprimer, celui-ci peut pour s'imposer, être prétexte à s'adapter aux modes de fréquentations commerciales.

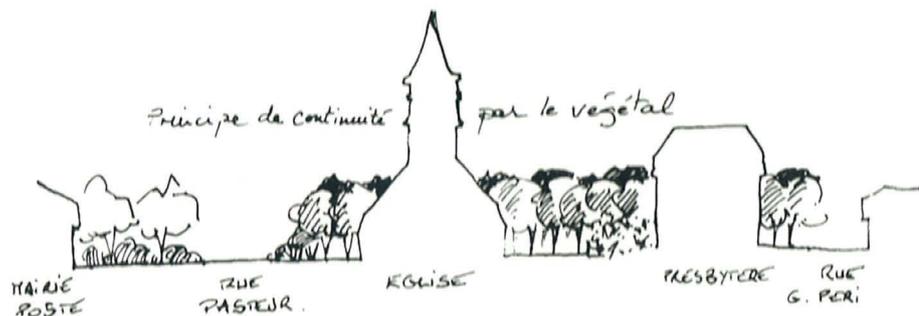
Espaces publics et circulations centrales

Une fois sur la rue Pasteur, le linéaire doit faire le lien et préparer l'évènement le plus fort : la Place de l'Eglise, les abords de la Mairie et de la Poste.

A ce niveau, il sera impératif de traiter l'ensemble traversant depuis la rue Gabriel Péri jusqu'à la rue Pasteur. Il serait aussi judicieux d'y associer aussi les ruelles aboutissant rue Gabriel Péri au Nord de la Place, et les abords du presbytère.



Cette respiration dans le tissu urbain dense pourrait être l'occasion de jouer franchement la carte du végétal sur ce lieu. Elle aurait alors pour rôle de générer un espace de nature différente et créer un effet de surprise depuis la rue si la dominante végétale vient jusqu'à encadrer étroitement la chaussée, rue Pasteur.



Espaces publics et circulations centrales

La dernière séquence de cet itinéraire central s'étire entre la place de l'Eglise et le carrefour avec la rue Emile Zola. Sur ce tronçon, on note la présence de plusieurs commerces ainsi qu'un pôle de bâtiments publics un peu en retrait de la voirie (Maison des Associations, Ecole).



Une opportunité de rachat d'un bâtiment situé sur l'angle Sud du Carrefour permettrait à la commune d'envisager de l'abattre et recomposer l'angle avec un programme de logements locatifs.

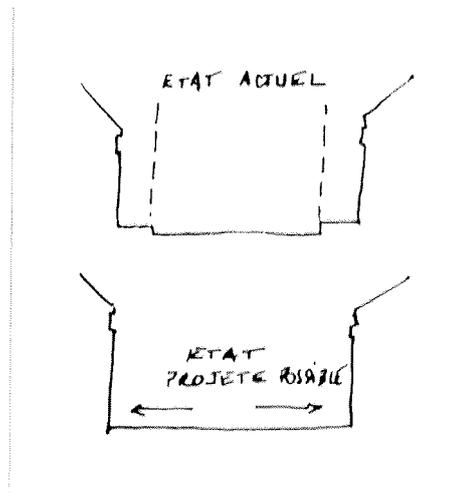
Cette occasion offrirait alors la possibilité de traiter l'espace intérieur de l'angle entre ce programme locatif et l'accès à la maison des associations un peu recluse.



Sur cette séquence avant et après la place de l'Eglise on constate que le profil de la rue se trouve à la fois plus régi par un bâti en alignement et des trottoirs plus étroits.

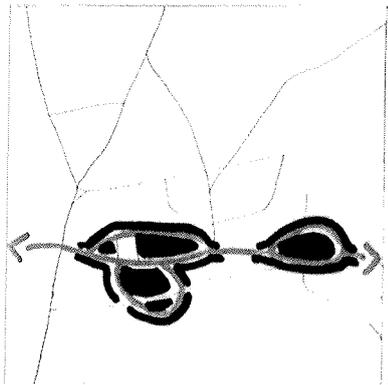
Espaces publics et circulations centrales

Cette particularité devra orienter les idées de composition de cet espace. Il pourra alors être considéré dans la dimension horizontale et la plus large..



Le principe consiste à atténuer l'effet de compartimentation du lieu, en lui donnant comme limites le bâti et non plus les lignes virtuelles définies entre trottoirs et chaussée. L'espace retrouvé pourrait alors être agencé à partir d'un vocabulaire à dominante minérale et de mobilier villageois, avec une volonté générale de simplicité et d'homogénéité.

Espaces publics et circulations centrales

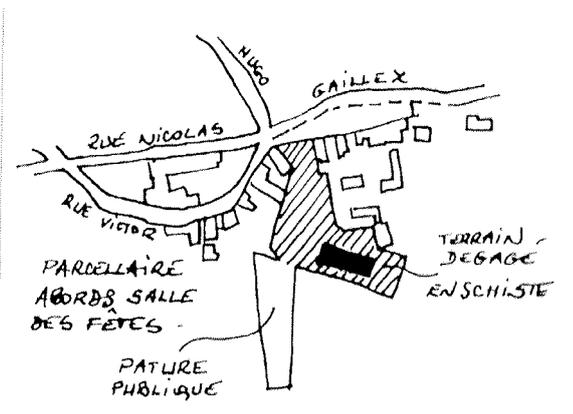


Le noyau ancien du village s'est constitué non seulement autour de l'axe de la rue Pasteur, mais aussi le long de la boucle que fait au Sud la rue Victor Hugo, reprenant un morceau du tracé du Riot La Navillé Tortue redressé et busé depuis.



Ce quartier densifié après la deuxième guerre mondiale par des programmes de constructions d'urgence, présente aujourd'hui un habitat disparate. Il y règne une ambiance résidentielle très différente du reste du bourg, liée à la fois au type de bâti de plein pied mais aussi à l'urbanisme plutôt aléatoire de ce secteur.

Espaces publics et circulations centrales

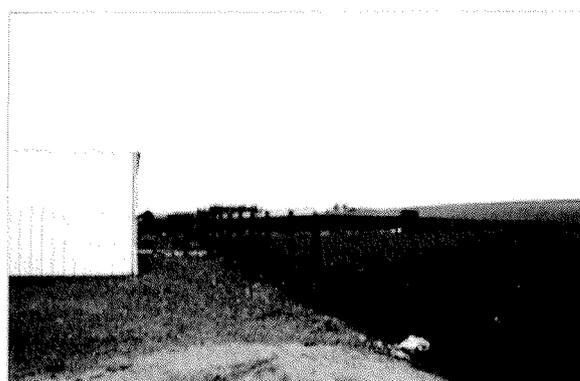
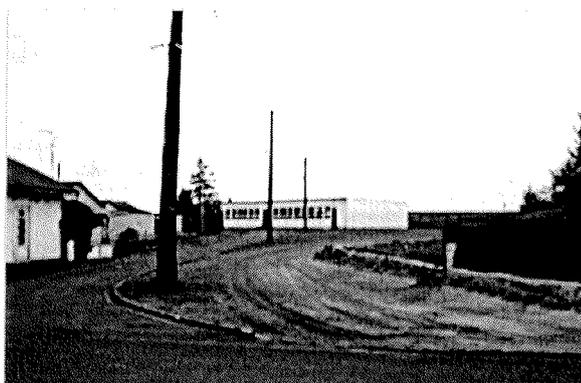


On y trouve, en autres, les bâtiments de la salle des fêtes, rénovés récemment.

Plusieurs terrains ont été acquis par la commune autour des bâtiments publics.

La valorisation de ce lieu passera par sa complète recomposition. Les abords des bâtiments ont été remblayés récemment. L'esprit général de ce travail sera de chercher à intégrer l'équipement à l'échelle et à l'atmosphère du quartier - il y a, en premier lieu, un gros travail de terrassement pour se raccorder au niveau des jardins attenants-. Ce problème de niveaux et de transition se retrouve aussi à traiter entre la salle et les pâtures à l'arrière, dont l'une d'elle fera partie de l'aménagement.

Il est entendu que le traitement de ces espaces se fera dans un souci de cohérence spatiale, de marquage des fonctions publiques et d'intégration des contraintes d'usage tels que le stationnement.



Espaces publics et circulations centrales

Depuis une trentaine d'années, le noyau urbain ancien s'est étoffé au Nord, d'un secteur d'habitat résidentiel mitoyen implanté autour d'une voie nouvelle, la rue Placide Lefebvre.

Les espaces publics prévus en accompagnement de cette voirie ont aujourd'hui une image dévalorisante pour le quartier et même le village.

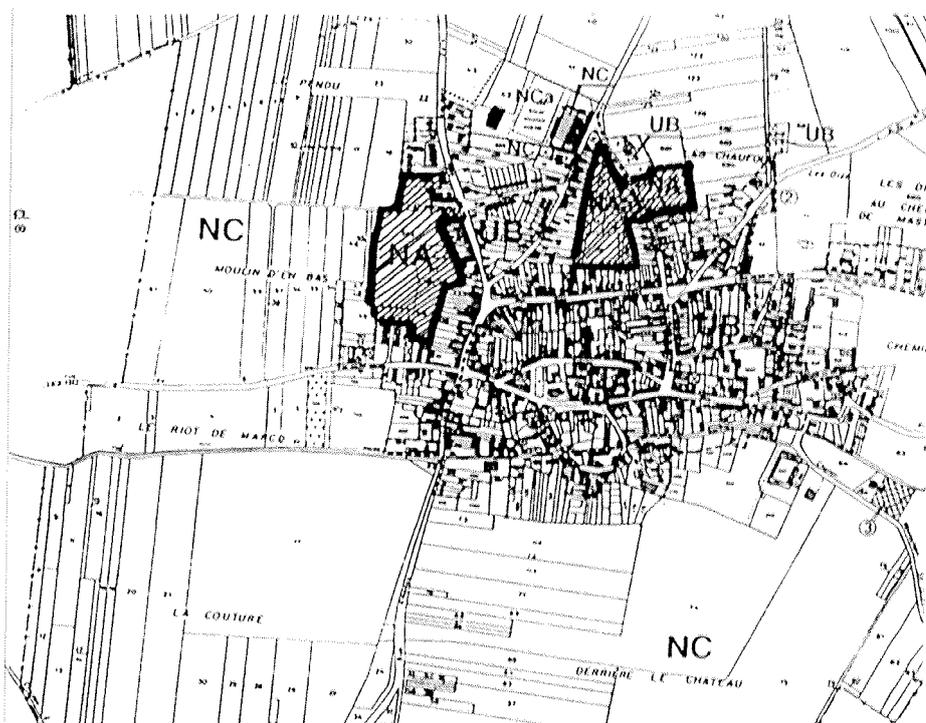


Leur traitement actuel est pauvre et laisse une large part à la voirie pourtant secondaire ici. Par ailleurs, ils ne servent ni l'ambiance résidentielle du lieu, ni la transition entre quartiers récents et anciens.

Les maîtres d'oeuvre s'attacheront donc à repenser un traitement simple de ce site dans un esprit plus villageois et convivial.

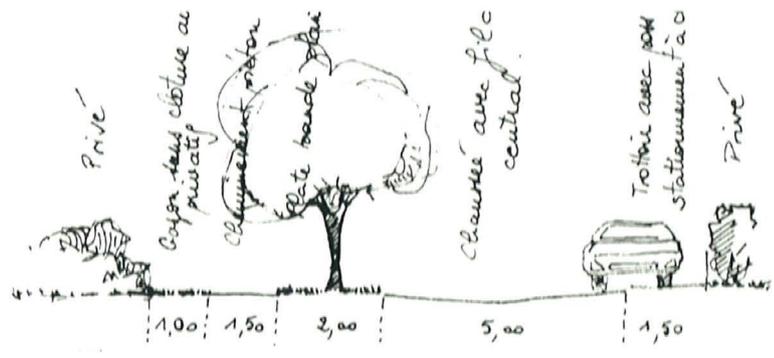
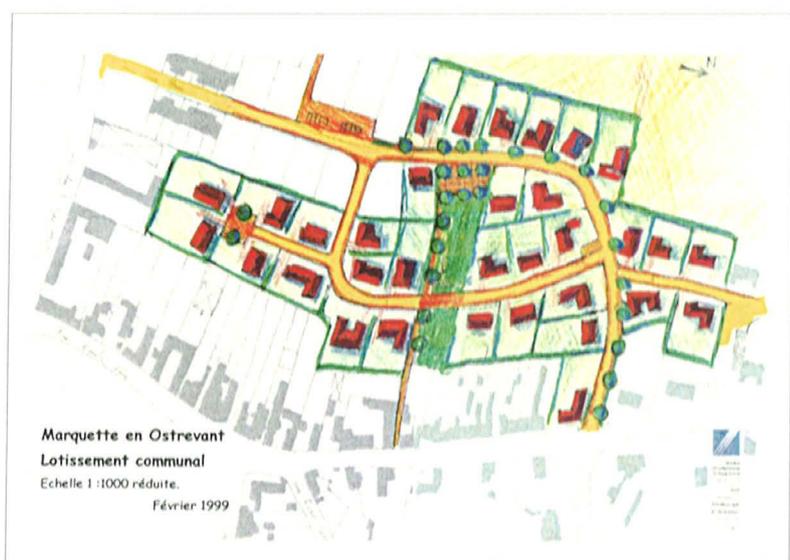
Extensions urbaines

Revues à l'occasion des dernières modifications du P.O.S, les zones d'extensions urbaines sont prévues en contact direct avec le bourg, soit en centre d'ilôt soit en épaisseur par rapport à la trame urbaine ancienne.



En reprenant l'analyse de l'étude Greffe, on constate le manque d'accessibilité de la zone située en cœur d'ilôt (modifiée en zone 2NA). Par contre la zone Ouest, branchée au Nord et au Sud à deux rues du village, reste bien d'actualité, puisqu'elle doit constituer la prochaine opération de logements en lotissement de la commune.

Extensions urbaines



Le programme réparti en trois phases chronologiques est composé autour d'une voie principale et une boucle secondaire. Un espace public central situé le long d'un chemin piétonnier de liaison avec le village traversé. Le profil de la voie principale choisi se trouve réduit à une chaussée de 5m largement accompagnée sur le plan végétal et sur un mode de transition douce avec le domaine privatif planté.

Extensions urbaines

La première phase autour de la rue principale va se mettre en place très prochainement.

La réflexion F.A.C.V. permettra peut être alors d'affiner le traitement sur le plan végétal et le mobilier à adapter à cette voirie structurante ainsi que l'espace public de ce futur quartier.

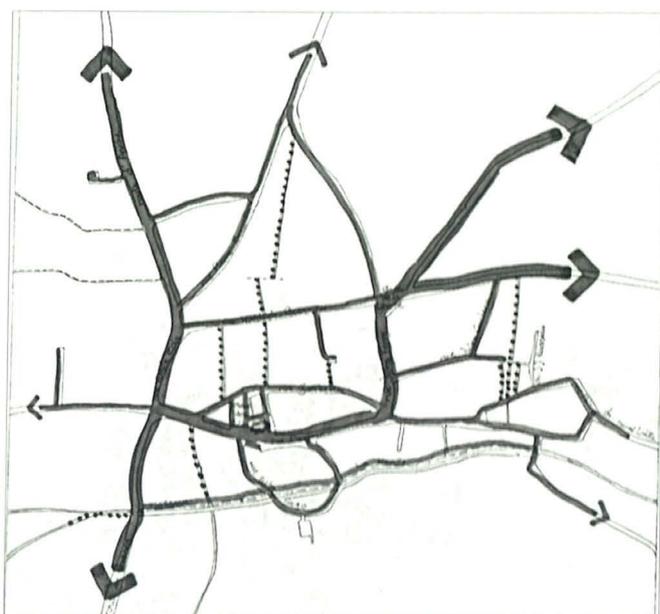
De même, il faudra s'attacher particulièrement au traitement de la "couture" entre l'amorce de cette nouvelle voie - quelques maisons sont déjà réalisées, la voirie aménagée - et la forme qu'elle prendra sur le reste de son tracé dans le lotissement. L'image de ce nouveau quartier gagnera en qualité si des espaces tels que la première parcelle donnant à l'intersection de la rue du 8 Mai et de la rue principale de traversée était traitée.



La zone d'extension urbaine future située en centre d'îlot s'ouvre sur la rue Canonne et fait face à une autre petite réserve urbanisable. Cette dernière classée en zone NA au P.O.S., pourrait dans un plus long terme être construite (sous forme de lots libres) et prolonger le front bâti de cette rue.

A ce titre, les maîtres d'oeuvre auront à proposer quelques principes simples de greffe au parcellaire et bâti existant, de manière à garantir qualité et continuité dans l'ambiance de la rue, sachant qu'elle reste très en contact avec la campagne environnante et que cet acte de bâtir, aura pour conséquence de refermer ce pan Nord Est de structure villageoise sur elle-même.

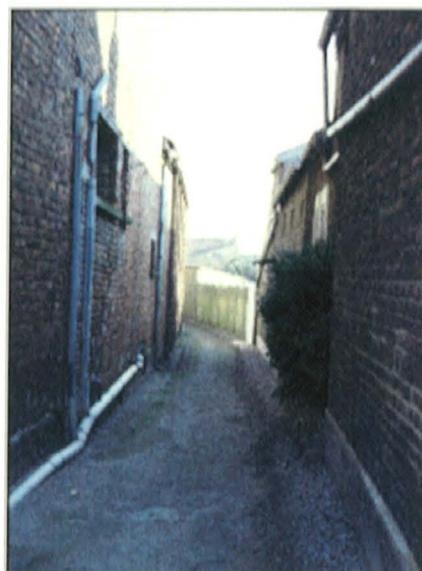
Ruelles et voyettes ou le village à pied



Dans ces structures urbaines agglomérées, le rôle des voyettes et ruelles a été de tout temps primordial. Ces voies exclusivement piétonnes traversent les plus grands îlots par le centre en reliant rapidement les voies principales les unes aux autres en créant un mode de pratique piétonne à travers l'ensemble du village. Elles possèdent la qualité de cheminer "côté jardin" et apportent une vision contrastée et complémentaire à la lecture du village "côté rue".

Un certain nombre de ces voies sont encore en service et dans le domaine public. Malheureusement leur étroitesse ne permet pas d'envisager d'aménagement conséquent sur leur linéaire.

Toutefois, il serait bien de les valoriser, ne serait ce que un marquage de leur accroche aux voies principales. L'utilisation d'un vocabulaire de type enseigne ou borne serait à imaginer de manière à le décliner en fonction de la situation de chaque voyette dans le bourg.



Entrées principales et circulations douces externes

Marquette est une commune possédant, dans ses caractéristiques de plateau les éléments fonctionnels et spatiaux représentatifs que sont les chemins. Ils tissent un véritable réseau de liaison entre bourgs du plateau ou de contact avec les vallées, Sensée et Escaut.

Ils sillonnent les larges plans cultivés et marquent leur accroche au territoire en imprimant dans son épaisseur, leurs cavées.

A travers ces images, les routes et chemins portent et affirment clairement la symbolique du plateau. Mais au-delà de ce rôle, ils gagnent donc à être valorisés et plus largement reconnus s'ils sont adaptés aux pratiques actuelles, de promenade et de circulation.

L'entrée Est par la route départementale 132 et Nord par la R.D. 49 :

La R.D 132 est actuellement un itinéraire principal de traversée du village, et de lien à la commune pôle de la communauté, Bouchain. Elle représente à la fois le support d'un trafic quotidien important (voitures, camions, vélos et même piétons) et l'image forte de l'entrée du village.



Dans son parcours en paysage ouvert, elle se cale le long d'un même niveau de pente, ce qui lui permet de rester en surplomb et d'ouvrir des vues lointaines vers les vallées.

Elle possède donc cette vocation de révéler le plateau et pourrait, dans le respect de son rôle intercommunal, s'enrichir d'un accompagnement végétal un peu fort.

Par ailleurs, son profil en travers, trop étroit et peu sécurisant ne permet aujourd'hui pas ou difficilement de circuler à vélo au côté des voitures.

L'ensemble de ces constats ont amené à envisager l'évolution de cette voie et ses abords, à long terme. La Direction des Voiries et Infrastructures du Conseil Général est alors le partenaire essentiel. En effet, la mise en place du Plan Routier Départemental 2000/2006 permet d'intégrer dès maintenant des opérations d'aménagements routier, paysager ou sécuritaire autour du réseau départemental .

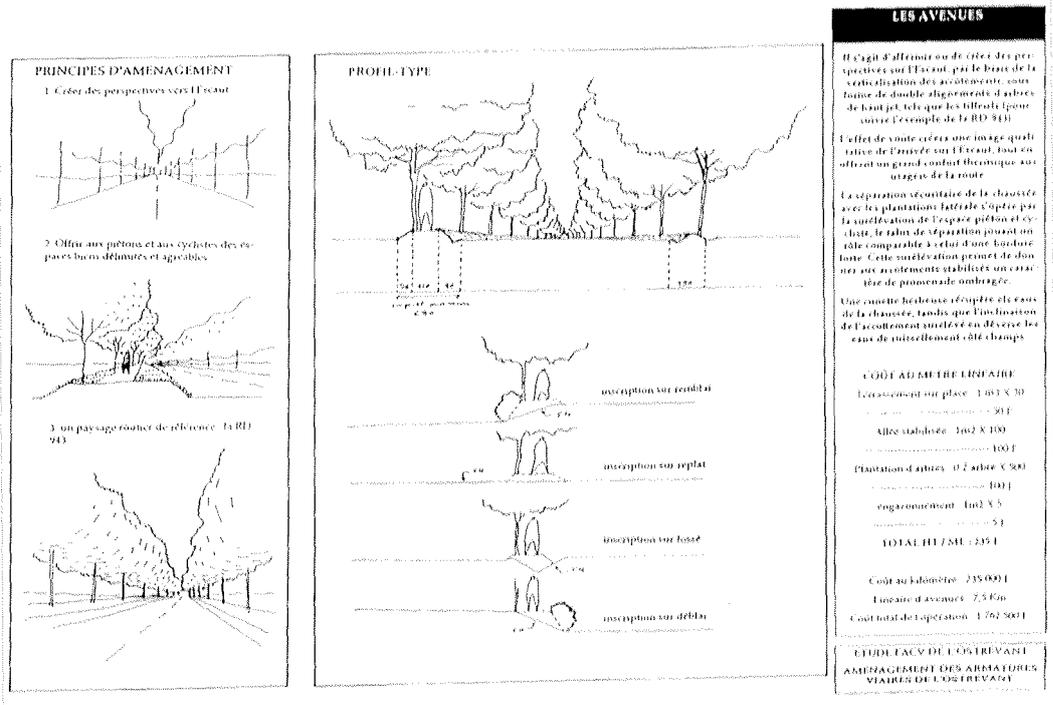
Entrées principales et circulations douces externes

ANNEXE N°6

Typologie des routes de l'Ostrevant et aménagement de la R D 132

Pour l'itinéraire de la R.D. 132 sur le territoire Communautaire de la C.C.O., des propositions sont à faire de la part des maîtres d'œuvre pour l'implantation d'une piste cyclable le long de la voie, un traitement végétal d'accompagnement et des idées pour une gestion différenciée, mais rentable, des bas-côtés.

Pour cela, ils pourront s'appuyer sur les principes généraux apportés par l'Etude Intercommunale au titre des "Avenues" de l'Ostrevant, mais aussi



à travers les projets pilotes comme l'aménagement de la Route 148 entre Bouchain et Wavrechain-sous-Faulx, considérée comme "belvédère de l'Escaut".

Entrées principales et circulations douces externes

L'image d'itinéraire de la Route 132, sera garantie à partir du moment où sa valorisation se conçoit aussi dans ses parties plus urbaines. Son entrée à l'Est du bourg de Marquette se fait en transition douce entre milieu ouvert et cadre bâti.



Les premières constructions sont bien en recul avec des jardins à l'avant. Puis quelques belles maisons de maîtres et fermes, présentent leur murs de brique et façades réhabilitées en alignement à la voie.



Entrées principales et circulations douces externes

L'ancienne distillerie

A ce niveau se situe une ancienne distillerie acquise par la municipalité dont le terrain doit être remis à zéro (démolition des bâtiments et nettoyage du terrain) sous maîtrise d'ouvrage communale.

On sait déjà que le devenir de ce terrain est très lié à sa reprise par une entreprise voisine, la société de démolition Midavaine, qui cherche à s'étendre.



La friche à traiter a, sans conteste, un impact visuel évident depuis la Route Départementale 132 mais aussi et surtout depuis la R.D. 49 située un peu plus au Nord, en surplomb.



Entrées principales et circulations douces externes

Outre sa valeur économique, ce terrain une fois réhabilité, sera d'un enjeu non négligeable pour l'image des entrées Nord et Est du village.

L'état actuel du site laisse une végétation assez dense sur sa frange Est (Erables, Frênes, Seringat,...) et quelques massifs importants de lilas près de sa limite Nord.



Il est donc proposé, que l'équipe municipale profite de sa maîtrise d'ouvrage sur le lieu pour étudier la mise en place, à partir du potentiel de plantations existantes d'une structure d'accompagnement végétal des limites de la friche de manière à la requalifier, à garantir la maîtrise de son image extérieure tout en préparant au mieux l'installation de l'entreprise en son sein.

Cette réflexion pourra se faire avec étroite collaboration des maîtres d'oeuvre de l'étude F.A.C.V. et se décider en concertation avec le futur utilisateur du site.

Côté route 132, il pourrait être judicieux de ne pas abattre toutes les surfaces de mur et d'en conserver quelques morceaux à allier à une clôture de nature plus végétale.

Entrées principales et circulations douces externes

Les idées générales de traitement des bas-côté de la rue Vignotte (R.D. 132 urbaine) devront être simples et tirer parti de la dominante végétale ou minérale des parcelles attenantes pour marquer des séquences d'entrée en harmonie, dans le village.

Les routes d'Abscon et d'Aniche

Ces deux voies dont une encore pavée partant en fourche vers le Nord de la commune étaient autrefois plus fréquentées pour leur liaison directe entre Marquette Abscon et Aniche. Elles sont maintenant des axes de liaisons secondaires mais leur caractère lié à leur profil en cavée, les disposent à se faire apprécier des promeneurs.

En contact avec des chemins ruraux transversaux, elle forment un réseau propice à la randonnée qui illustre particulièrement bien l'identité du plateau.

Malheureusement rien n'est vraiment prévu pour leur pratique piétonne sachant que la circulation véhicules y persiste et les rend dangereuses.

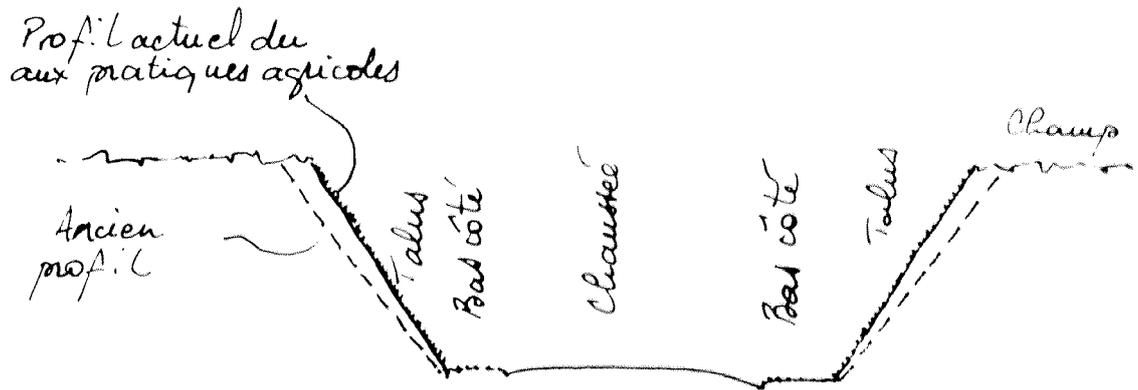


Leur statut de voie communale, laisse tout investissement d'aménagement à charge et décision de la municipalité.

Entrées principales et circulations douces externes

Il serait, par conséquent, intéressant de faire réfléchir les maîtres d'œuvre à leur reprofilage en intégrant l'idée d'un cheminement piéton agréable et d'un traitement harmonieux et respectueux des talus.

On sait que le profil des talus le long de ces voies évolue sensiblement au gré des modes de culture des terres situées juste au dessus. Dans le souci de préserver le rôle anti érosion de ces talus, on peut imaginer jouer sur cette surface à récupérer pour planter en haut de talus ou encore pour reprofiler la pente de manière plus douce.



ANNEXE N° 7

Fiche du circuit de l'Ostrevant tirée du P.I.P.D.R

Par ailleurs, à travers le traitement choisi pour les cheminements piétons, leur signalétique, on cherchera à coordonner - et raccorder physiquement - cette initiative avec les itinéraires de randonnée déjà constitués soit au niveau départemental (P.I.P.D.R.) soit à l'échelle communautaire.

Entrées principales et circulations douces externes

Le ruisseau de la Navillé Tortue

Ce ruisseau qui traverse la commune d'Ouest en Est , illustre bien cet aspect du plateau modelé par les vallons des riots affluents de la Sensée ou de l'Escaut. Mais celui ci a été peu exploité voir nié dans son trajet villageois. Il aurait été utilisé pour alimenter un aqueduc souterrain passant au sud du village, il est actuellement busé sur sa plus grande partie. Autrefois permanent, il est maintenant en eau uniquement l'hiver et de manière assez peu significative. La qualité de l'eau laisse par ailleurs à désirer. Dans ses sections à ciel ouvert en dehors du village, il est longé par des chemins d'exploitation ou de remembrement. Dans l'esprit d'une valorisation de son rôle paysager, il serait intéressant de chercher à requalifier son lit (végétalisation, gestion différenciée ,...) et de le rendre plus accessible aux promeneurs , en lui donnant un statut de chemin de randonnée sur certaines sections ou en mettant en place des conventions de passage avec les gestionnaires (A.F.R). Ces actions se verront plus facilement relayées par la C.C.O qui les envisage dans le cadre de son programme communautaire pour le cadre de vie.



Actions et partenariats possibles

Les précédents chapitres ont mis en évidence les forces et les faiblesses du territoire. Ils ont révélé, en matière d'urbanisme, d'architecture, de paysage et de milieux naturels, les éléments forts qui ont fortement marqué l'identité des territoires.

Cette analyse, en puisant ses racines dans la concertation (élus et partenaires) et dans les observations du terrain, a mis en évidence les axes de mutations et les enjeux de ce territoire.

A partir de ces constats, va se constituer le projet communal pour le cadre de vie. De part sa forme globale, ses idées cohérentes et sa dimension phasée dans le temps, il pourra être mis en oeuvre grâce à une multiplicité de financements mis à sa disposition.

De manière indicative, on peut à ce titre rappeler les partenaires clés et certaines sources et moyens financiers qui pourront permettre de tisser harmonieusement et mener à bien la mise en place concrète des actions pour le cadre de vie.

Conseil Général :

- Direction du Développement Rural F.A.C.V., F.E.C.R.
- Direction de la Voirie et des Infrastructures; Plan routier départemental, Opérations de sécurité
- Direction de l'Environnement P.I.P.D.R.

C.C.O. :

- Chemins de randonnée
- Entretien des espaces verts et naturels
- Aide à la politique économique communale

Conseil Régional :

- Contrat de Plan Etat/Région Revalorisation des centres bourgs, Requalification des friches urbaines
- A.D.V. Conseils architecturaux pour intervention sur le bâti public.

Syndicat d'électrification Rurale : - Enterrement des Réseaux E.D.F.

Concessionnaires Réseaux : - Enterrement des autres réseaux.

Une action, un partenaire

Le Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

Processus d'une démarche qualitative du cadre de vie

L'équipe des maîtres d'œuvre retenue après consultation faite sur la base de ce programme pourra voir son travail s'organiser en trois étapes (cf. § 2 et 3).

1 - Préliminaires.

La commune de Marquette apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (P.O.S., M.A.R.N.U., cadastre, photos,...) et mentionnera à cette occasion les partenaires qu'il souhaite associer à la démarche :

- D.D.E., Conseil Général, E.D.F., D.V.I., C.A.U.E...,
- Habitants, enseignants, commerçants,
- ...

Par ailleurs, la municipalité prendra soin de signaler et de faire connaître à l'équipe de maîtrise d'œuvre les études passées et en cours sur son territoire.

2 - Mise en place d'une analyse approfondie et proposition d'une politique locale d'amélioration du cadre de vie.

L'analyse se basera sur :

Le présent programme validé par les élus.

L'examen visuel, notamment lors des moments forts de la vie locale fêtes, sorties d'école, marchés, etc...

Un recensement des atouts et caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères des lieux.

Les outils dont l'équipe de maîtrise d'œuvre fixera la nécessité (films, photos, vues aériennes...).

Les informations complémentaires nécessaires aux prises de décisions ultérieures (comptage automobile, historique, situation foncière...).

Ces éléments permettront à l'équipe de maîtrise d'œuvre, sur la base d'une analyse approfondie, de proposer aux élus locaux une véritable politique locale du cadre de vie, et d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec eux, certains points du programme.

Pour arrêter les options d'aménagement, l'équipe de maîtrise d'œuvre soumettra alors au maître d'ouvrage délégué un ensemble de schémas d'organisation et de croquis.

A ce stade, il sera demandé au bureau d'études de produire des documents graphiques présentés sous diverses formes (expositions, plaquettes, séances publiques...) et destinés à associer différents partenaires (habitants...) à l'œuvre commune d'amélioration du cadre de vie.

3 - Réalisation d'études ponctuelles préopérationnelles (jusqu'à l'avant projet) et définition d'un programme pluriannuel de travaux.

Une fois les éléments de la politique générale validés par le comité de pilotage, les études préopérationnelles peuvent être engagées. Après estimation des enveloppes financières nécessaires à chacun des projets, le comité de pilotage et le maître d'œuvre définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

- l'exemplarité,
- l'urgence,
- les opportunités,
- le coût.

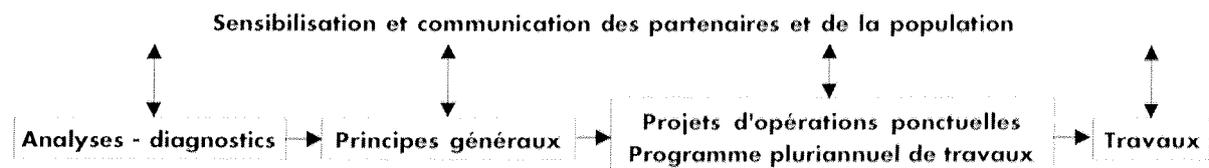
Remarques :

L'ensemble de l'étude privilégiera les éléments de réflexion en envisageant des alternatives (schémas, croquis, scénarios...). Seuls certains chapitres le nécessitant seront poussés jusqu'à l'étude d'avant projet (A.P.D.).

Les éléments de l'étude pourront être mis à disposition des divers acteurs de l'aménagement. En particulier, les prescriptions architecturales et urbanistiques établies par le maître d'œuvre de l'étude pourront être communiquées au Service Départemental de l'Architecture, aux instructeurs de permis de construire, aux chargés de mission P.O.S., à l'architecte conseil du C.A.U.E. du Valenciennois. Celui-ci conseillera ainsi avec plus de précisions les particuliers qui feront appel à lui dans le cadre de ses permanences tenues chaque vendredi matin dans la maison du Conseil Général de Valenciennes.

Le maître d'ouvrage peut, selon son calendrier, décider d'entamer une première phase de travaux dès la fin de l'étude. Il pourra confier alors au maître d'œuvre une part du suivi des projet (mission d'assistance au projet), il est le plus à même de mener à bien des réalisations (Mission compléter de projet).

Les étapes de la décision



A la fin de chacune de ces étapes significatives, le CAUE peut vous aider, n'hésitez pas à faire ap-

Cahier des charges pour l' étude F.A.C.V.

Après élaboration d'une première phase d'étude générale et analytique, les maîtres d'oeuvre aborderont l'aspect projet sur chacun des chapitres et thématiques énoncées dans le début du présent document programme.

Sachant que tous les sujets n'ont pas intérêt - fonction des urgences et opportunités - à être étudiés aussi précisément, une proposition des niveaux pressentis d'étude est faite ci-après :

1 - Morphologie urbaine et ambiances bâties :

(formes à valoriser, liens entre bâti traditionnel et récent, bâti institutionnel non repris dans les projets suivants)

- Cahier de recommandations** avec possibilité de le joindre au P.O.S. (règlement).
- Exposition** de la part analyse générale et thématique et réunion publique sur le sujet.

2 - Espaces publics et circulations centrales :

- Rue Jules Ferry et Pasteur (Itinéraires et carrefours principaux) jusqu'à la mairie **A.P.D.**
- Abords Eglise/Mairie **A.P.S**
- Rue Pasteur entre Mairie et carrefour rue Emile Zola **A.P.S.**
- Abords salle des fêtes **A.P.S.**
- Square R. Placide Lefebvre **Equisse chiffrée**

3 - Extensions urbaines :

- Lotissement Ouest
Suivi dossier D.D.E. (A.P.D. voiries, espaces publics, plantations, mobilier) sur les 2ème et 3ème phases de constitution du lotissement *Mission de conseil*

- Propositions de traitement des parcelles publiques d'entrée dans lotissement depuis la rue du 8 mai 45 *Esquisse chiffrée*

- Zone 2 NA centre et 1 NA Est (rue Cannone) *Principes d'organisation du parcellaire et du bâti futur le long de la voie*

4 - Ruelles, voyettes ou le village à pied

- Typologie, état de l'existant et les liaisons à retrouver *Schémas*
- Valorisation/entretien *Principes/recommandations*

5 - Entrées principales et circulations douces

- La Route Départementale 132 (Est)
 - Plan général d'aménagement de la Route Départementale (partie rurale et urbaine) *Plan schématique avec séquences et principes d'aménagement*

 - Partie rurale jusqu'à l'entrée du bourg *Esquisses chiffrées de traitement des bas-côtés (propositions alternatives pour discussion avec la D.V.I.)*

 - Partie urbaine jusqu'au carrefour avec la Route Départementale 49 *Esquisses chiffrées avec profils types*

- La friche de la distillerie *Schémas de principes (largement chiffrés) de traitement végétal des limites de la friche*
Principes de respect des structures environnementales à conserver en façade côté R.D. 132

- Routes d'Abscon et d'Aniche *Principes de traitement (minéral et végétal) des bas-côtés des 2 voies, avec chiffrage coût*

moyen/ml
(profil en travers type)

Education et participation

Comprendre son environnement naturel ou culturel c'est se donner la chance de pouvoir s'y épanouir pleinement en le valorisant et le respectant.

C'est aussi prendre l'occasion de rechercher le regard de l'autre afin d'harmoniser nos relations et d'enrichir notre vision des choses.

Qu'il y ait prétexte à projet ou pas, que nous soyons acteurs, usagers ou décideurs, il y a nécessité de s'accorder au point de vue de l'autre, de comprendre ce qui guide ou justifie nos pratiques, nos usages ou nos décisions.

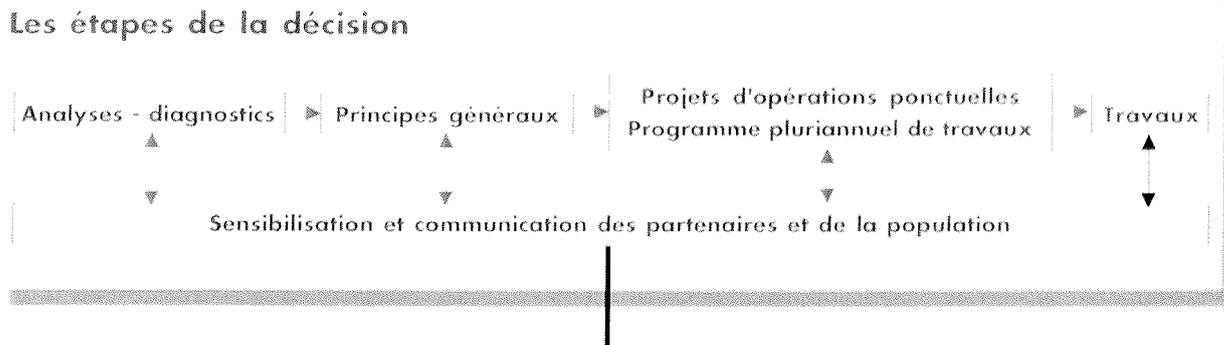
Si ces finalités sont souvent au coeur des préoccupations, elles peuvent être engagées et conduites comme une véritable action d'échange.

- . Les objectifs de sensibilisation et de participation devront alors être précisés.
- . L'analyse des particularités du territoire, du profil de la population concernée, la présence d'outil ou de structure pédagogique en place, de mode d'expression local (contes et légendes) doit favoriser l'écriture du scénario de l'action adapté au contexte.
- . La démarche peut alors être développée et accompagner le projet voire le conforter et l'amplifier. Le souci d'une mémoire du travail accompli et de l'évaluation doit être au coeur des préoccupations de ce parcours pour garder « trace » des découvertes, de la richesse, des échanges, et des regards partagés.

La démarche éducative se situe hors du temps du projet. Elle a comme objectifs l'interrogation et l'évolution des valeurs et des savoir-être. Elle s'adresse à toutes les tranches d'âges et catégories de personnes. Elle approfondit une démarche de sensibilisation.

La démarche participative se situe dans le temps du projet. Elle a comme objectif l'adéquation usage/projet. Initiée par les décideurs, elle concerne usagers (et futurs usagers), professionnels et élus. Elle diffère d'une démarche de communication.

Les étapes de la décision



Les étapes des démarches

Education et/ou participation des partenaires et de la population



le CAUE peut vous aider, en appui pour l'analyse et la définition des objectifs et en éventuel accompagnement dans la réalisation de vos actions.

■ **Marquette-en-Ostrevant**

Opération Greffe - Juin 1982

Bernard Feraille - Architecte D.P.L.G

■ **Etude Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie**

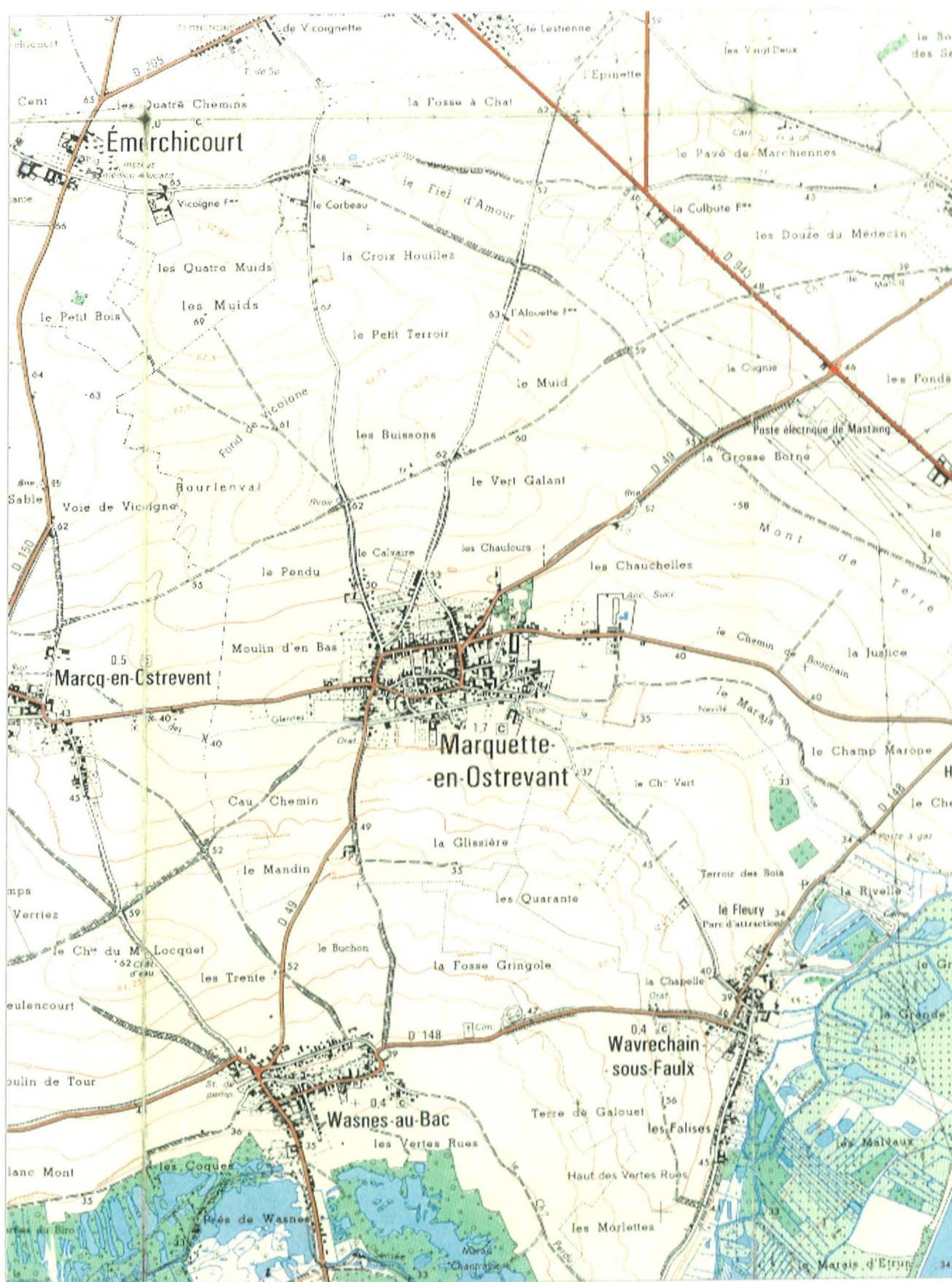
- Communauté de Communes de l'Ostrevant - Mars 1998

S.C. de Paysage Delbaere et Emerand - Quatr'A architectes - Osmose

- Y. Joubrel -

■ **P.O.S. modifié de Marquette-en-Ostrevant**

1999 - D.D.E. - Arrondissement de Valenciennes

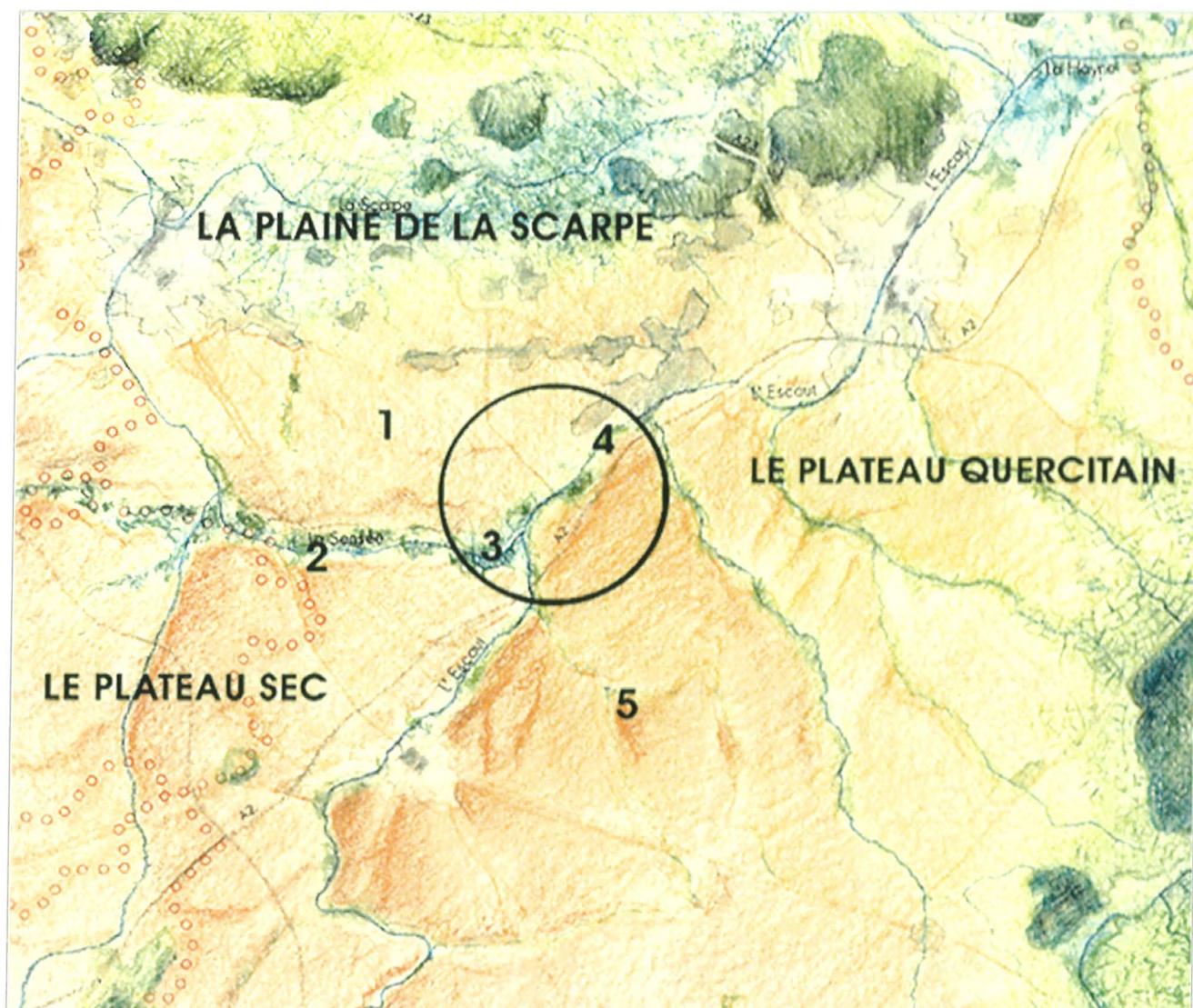


Extrait de la carte I.G.N 1/25000

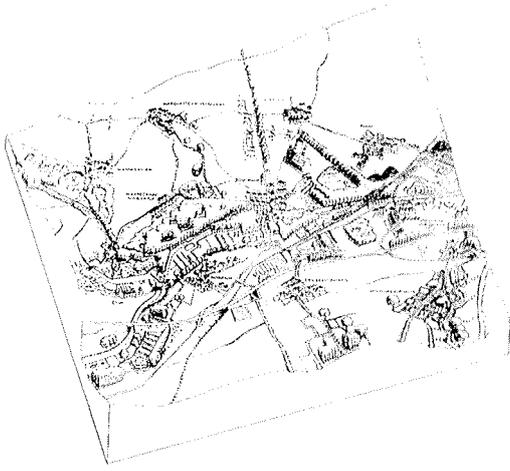
Commune de Marquette en Ostrevant

C.A.U.E. du Nord - Numéro du dossier : 19980027 - Date : mai 1999

Extrait de la carte des grands paysages (C.A.U.E 59 - in Lecture des Paysages)

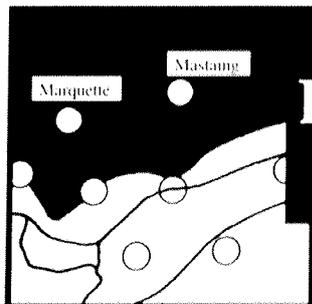


- 1** Entité paysagère du Plateau de l'ostrevant
- 2** Entité paysagère de la Vallée de la Sensée
- 3** Le Bassin Rond (Confluence Sensée/Escaut)
- 4** Entité paysagère de l'Escaut industriel
- 5** Entité paysagère du Plateau à riots

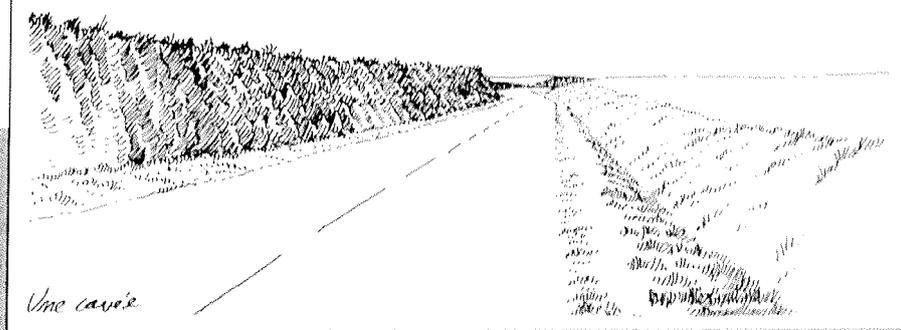


Extrait du cahier des paysages de la C.C.O

(Etude intercommunale F.A.C.V , Atelier Delbaere/ Emerand)



Le Plateau d'Ostrevant



Depuis des temps immémoriaux, les terres sèches du Plateau d'Ostrevant sont vouées aux champs, ce qui leur confère un paysage très ouvert. Dominant les vallées de l'Escaut, de la Sensée et de la Selle, le plateau constitue une vaste esplanade refermée par leur horizon végétal. Le vent d'Ouest, qui a donné son nom à l'Ostrevant, règne sur ces terres. Il a incité les hommes à creuser les routes en cavées, pour se protéger derrière leurs hauts talus enherbés, et à grouper les grandes fermes dans les villages denses de Marquette-en-Ostrevant et de Mastaing autour des puits et des églises.

Les villages du Plateau

Plantés au milieu des champs, les villages de Mastaing et de Marquette présentent un plan régulier dit "en trame". Les rues se coupent à angle droit, tandis que les venelles se frayent un chemin entre les fermes et les habitations, pour rattraper rapidement et agréablement un point à un autre du village.

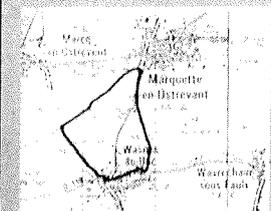
C'est ici l'architecture imposante des monuments et des fermes, mais aussi des vieilles fabriques, qui donne le ton, ornant les murs des toitures variées de la brique, du grès et des moellons calcaires.



La ballade du Loquet

ballade n°1 durée à pied : 1h 15

Ce versant du plateau descend vers la Sensée, visible au loin. Le chemin emprunte de nombreuses cavées. Vous y écouterez le vent souffler dans les champs. Les moments forts de votre parcours seront le Mont du Loquet, petite éminence (62 m) portant un château d'eau, typique des pays calcaires, où il faut aller pomper l'eau captive très profondément dans la craie, et la traversée des villages de Marquette et de Wasnes, d'où vous pourrez embrayer sur un circuit balisé vers la Sensée.



Les venelles : un patrimoine urbain à préserver

Les villages du plateau d'Ostrevant portent l'image rurale du territoire, en lisière du bassin minier. Il est donc important de préserver et d'utiliser leurs particularités. Si l'on pense tel souvent aux fermes, on oublie parfois les venelles, refermées par un garage, encombrées par des dépôts d'ordures... Ces ruelles étroites forment pourtant un élément typique de nos campagnes, tout en protégeant les parcours des habitants, à l'abri des rues les plus passantes. Avis aux riverains!



CHARTRE PAYSAGERE DE L'OSTREVANT PLAN GLOBAL DE GESTION ET D'AMENAGEMENT DU PAYSAGE DE L'OSTREVANT

L'Ostrevant, un territoire à affirmer

Aux portes du Valenciennois, l'Ostrevant forme un territoire rural structuré par 2 plateaux agricoles regardant la vallée de l'Escaut et entretenant avec elle des liens de solidarité paysagère (lisibilité des horizons, biologique (bassin versant), urbaine (liaisons routières, répartition cohérente des activités) et culturelle (pays d'Ostrevant)). Pour souligner la cohésion du territoire, il convient de :

→ marquer les portes de l'Ostrevant, en direction du Bassin minier

L'Ostrevant, un espace agricole à préserver

Trop souvent associé au monde urbain du fait de la centralité de Bouchain, l'Ostrevant est un terroir rural, géré par l'agriculture, et producteur de produits de qualité. Pour préserver sa ruralité, il convient de :

-  maintenir l'activité agricole de façon pérenne par la lutte contre l'érosion des sols
-  rendre le paysage des plateaux accessibles à tous, aménager des chemins

L'Ostrevant, un espace naturel à valoriser

Modélisé par l'agriculture ou abandonné à la friche, agricole ou industrielle, le fond de la vallée de l'Escaut et de ses affluents forme un large corridor écologique, apprécié des promeneurs, des pêcheurs, des chasseurs, et de toute la faune et la flore des milieux humides. Espace de vie et d'animation au cœur de l'Ostrevant, le fond de vallée doit être valorisé. Pour cela, il convient de :

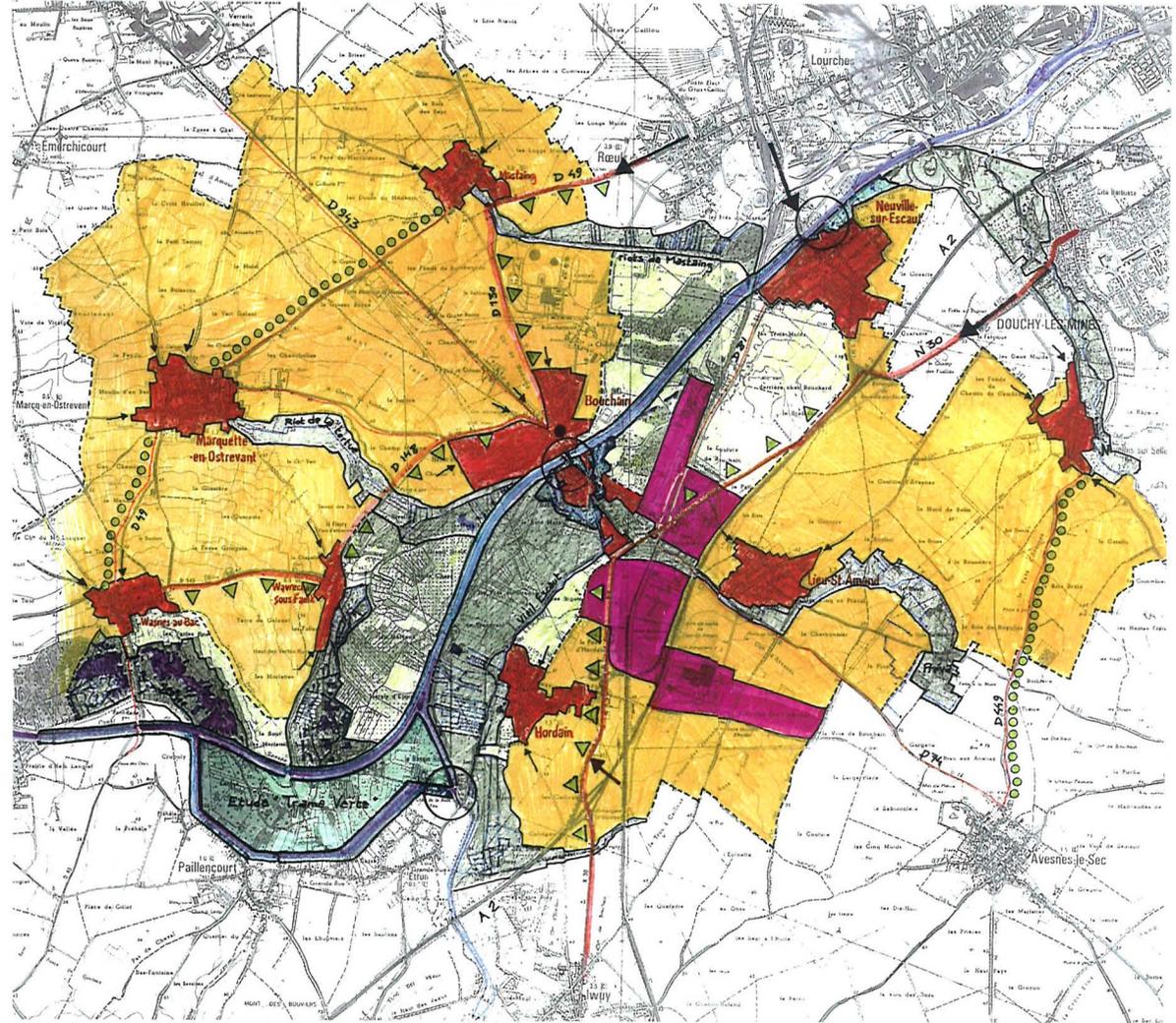
-  protéger les paysages et les milieux humides par un dispositif réglementaire adéquat (Cf. POS intercommunal)
-  préserver la qualité des cours d'eau de tous types (canaux, étangs, rivières, fossés, riots), par la lutte contre la pollution, le traitement écologique des berges, l'entretien des systèmes hydrauliques
-  répartir et conforter les activités de détente par l'aménagement de "pôles d'animation de l'Escaut"
-  mettre en valeur le paysage de l'Escaut depuis les routes qui assurent la desserte, et qui forment de véritables "belvédères de l'Escaut"
-  inciter les communes à réhabiliter ou à améliorer les riots et leurs abords, petits cours d'eau reliant chaque agglomération au lit de l'Escaut

L'Ostrevant, un espace de vie à la campagne à dynamiser

L'espace villageois est l'héritier de riches traditions architecturales et urbaines. Ce patrimoine construit l'identité de l'Ostrevant, et chaque agglomération doit constituer un lieu de vie sociale et culturelle intense. Pour cela, il convient de :

-  améliorer et embellir les liaisons routières entre les communes
-  inscrire le pôle de développement économique dans le territoire
-  planifier le développement urbain des agglomérations

SC de Paysage Delbaere & Emerand, paysagistes
Osmose, environnement - Y. Joubrel, historien



Carte synthèse de la Charte paysagère (tirée de l'étude C.C.O)

Commune de Marquette en Ostrevant

CAUE du Nord - Numéro du dossier : 19980027 - Date : mai 1999

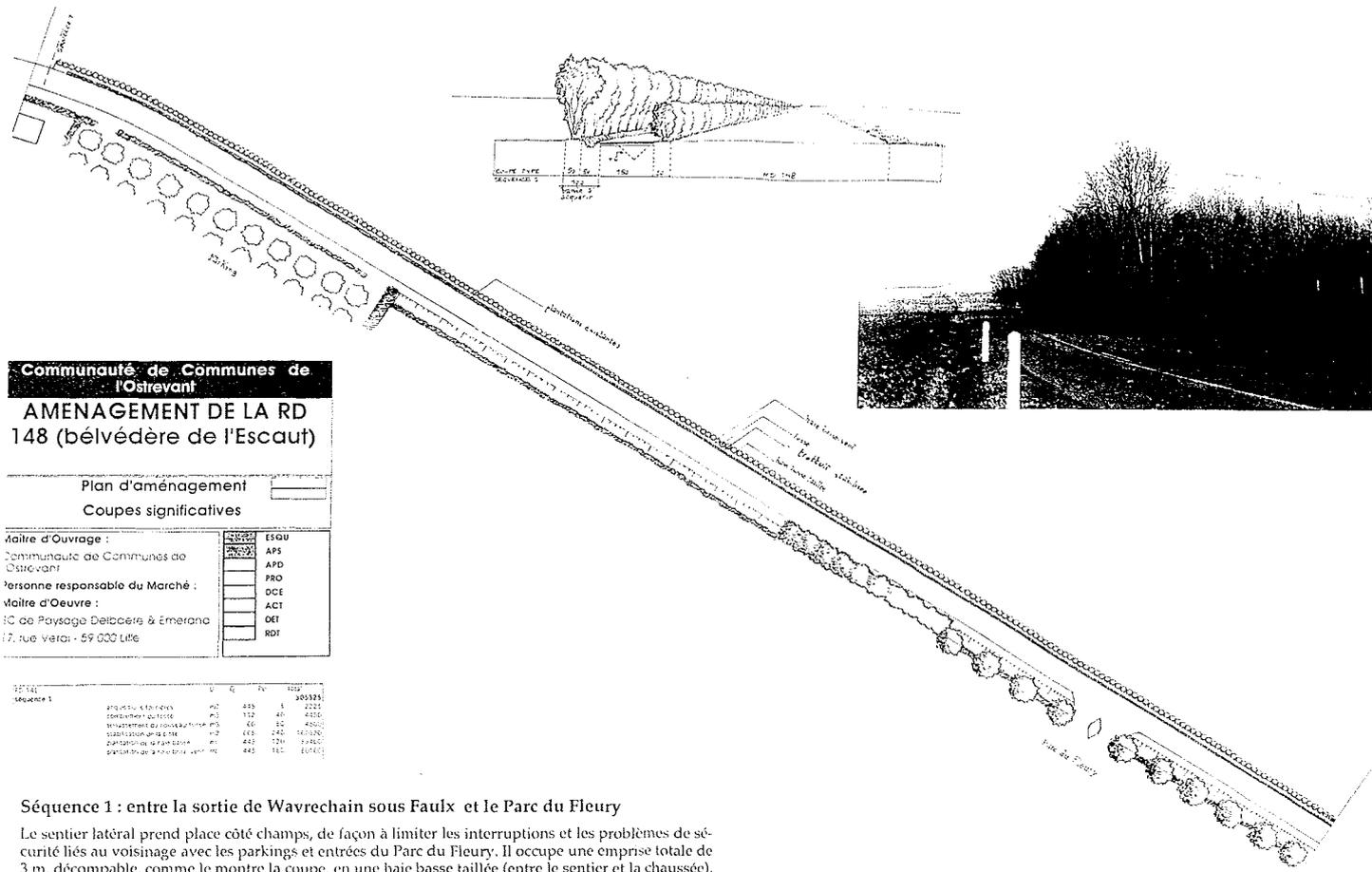
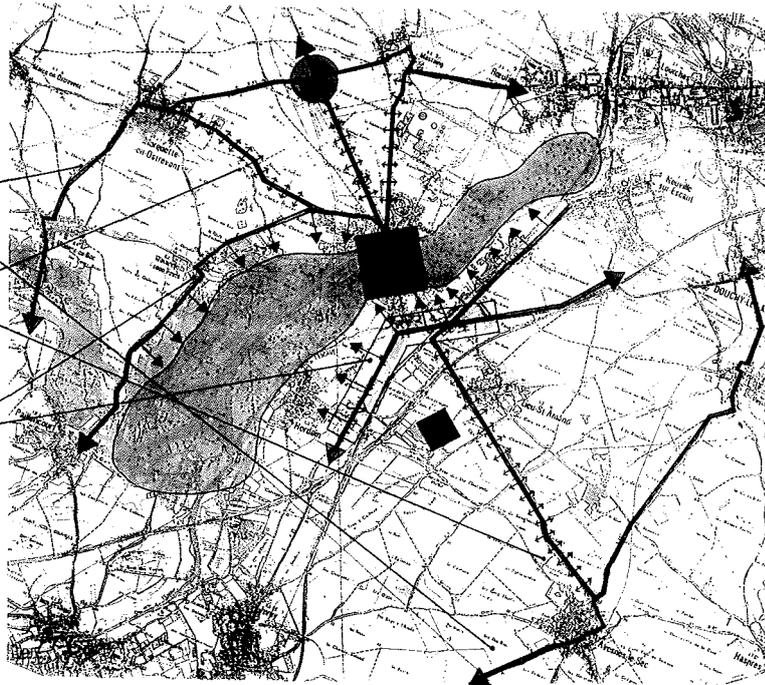
LES TYPES DE ROUTES DE L'OSTREVANT

Le territoire intercommunal de l'Ostrevant est structuré par 3 types de routes, où se jouent des enjeux spécifiques de liaison intercommunale, non seulement automobile mais aussi piétonne, cycliste et parfois équestre. Ces besoins, ainsi que les routes figurées ci-contre, ont été analysés avec le concours des habitants présents à l'atelier de paysage "Route et Paysage".

On distingue sur la carte :

- les "contre-allées rurales" de l'Ostrevant (RD 49 et 449), qui marquent les limites du territoire sur les plateaux, et des trafics peu importants. Il s'y joue donc essentiellement un enjeu d'image pour le territoire,
- Les "avenues" de l'Ostrevant (RD 130, 943, 132 et 74), ainsi nommées parce qu'elles portent l'essentiel du trafic intercommunal, en direction de Bouchain. Ces routes accueillent un trafic cycliste et piéton important, du notamment à la polarité des équipements tels que le collège de Bouchain. Ce sont aussi les routes d'accès au fond de la vallée, descendant les pentes des plateaux cultivés,
- Les "bélvédères de l'Escaut" (RN 30 au niveau de Lieu, Bouchain et Hordain, RD 81, 148 et route communale de Wavrechain à Paillencourt). Ces routes reçoivent le trafic issu des avenues, mais aussi pour la RN 30, l'essentiel des trafics de traversée de l'Ostrevant, en relation avec l'A2. Par ailleurs, elles longent la vallée de l'Escaut et en constituent les portes obligées. Ce sont depuis longtemps des axes d'expansion naturelle des agglomérations, mais aussi aujourd'hui de la réindustrialisation du Valenciennois. Les enjeux de qualification urbaine et touristique sont donc ici majeurs.

**ETUDE FACV DE L'OSTREVANT
AMENAGEMENT DES ARMATURES
VIAIRES DE L'OSTREVANT**



Communauté de Communes de l'Ostrevant

AMENAGEMENT DE LA RD 148 (bélvédère de l'Escaut)

Plan d'aménagement

Coupes significatives

Maître d'Ouvrage : Communauté de Communes de l'Ostrevant

Personne responsable du Marché : Maître d'Ouvre : IC de Paysage Delbecq & Emerand

17, rue Verai - 59 030 Lille

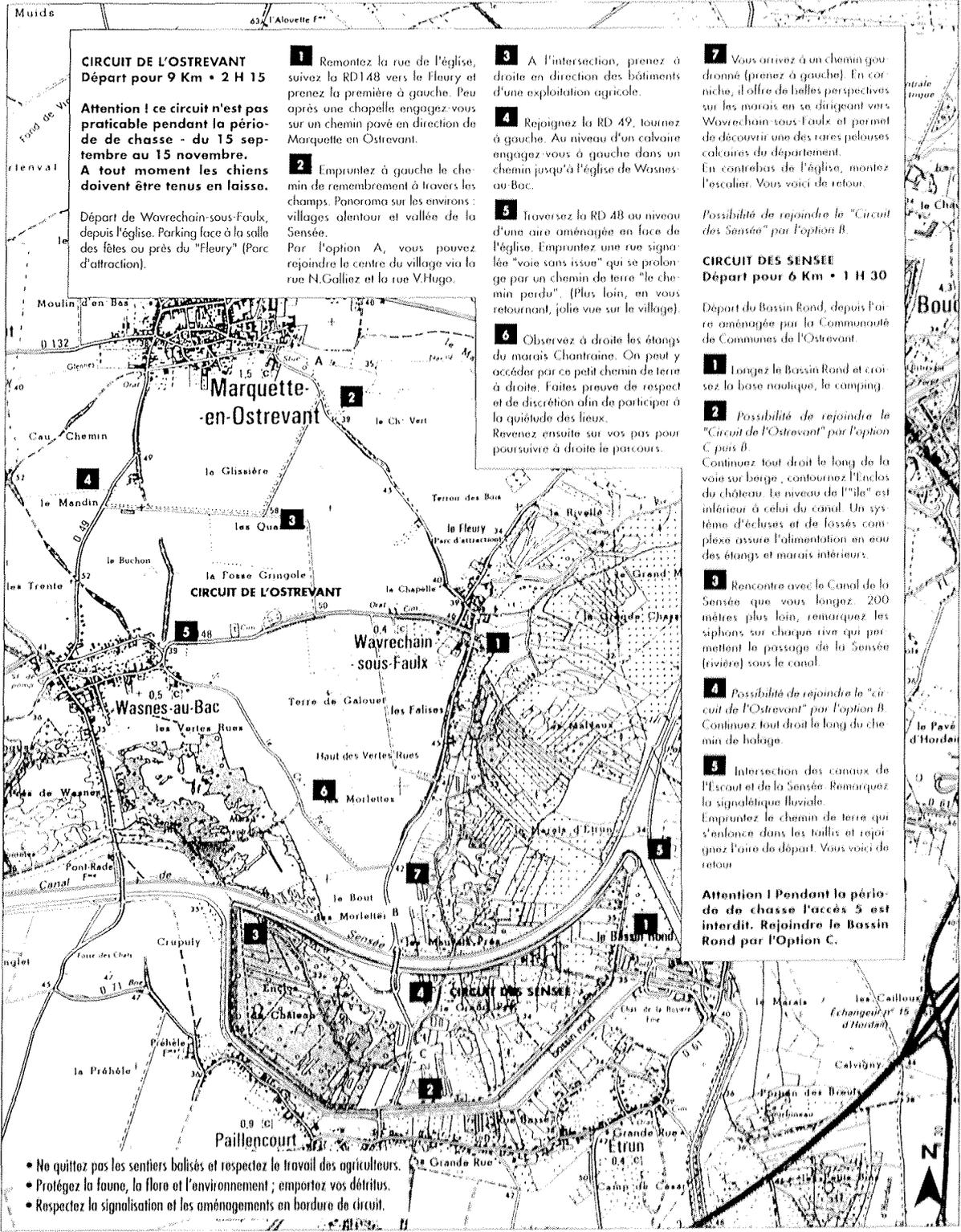
Sequence	U	V	W	X	Y	Z	Surface
1	100	100	100	100	100	100	100

Séquence 1 : entre la sortie de Wavrechain sous Faulx et le Parc du Fleury

Le sentier latéral prend place côté champs, de façon à limiter les interruptions et les problèmes de sécurité liés au voisinage avec les parkings et entrées du Parc du Fleury. Il occupe une emprise totale de 3 m, décomposable, comme le montre la coupe, en une haie basse taillée (entre le sentier et la chaussée), le sentier proprement dit, traité en surface stabilisée, une cunette de récupération des eaux de ruissellement, et une haie libre coupant le vent d'Ouest, dominant à cet endroit.

Cet aménagement nécessite l'acquisition d'une bande de terrain de 1m, ainsi que le comblement du fossé présent sur toute la séquence. Cette séquence a été chiffrée à 305.325 F HT.

Typologie des routes de l'Ostrevant et aménagement de la R.D 132 (Tirée de l'étude F.A.C.V de la C.C.O)



CIRCUIT DE L'OSTREVANT
Départ pour 9 Km • 2 H 15

Attention ! ce circuit n'est pas praticable pendant la période de chasse - du 15 septembre au 15 novembre. A tout moment les chiens doivent être tenus en laisse.

Départ de Wavrechain-sous-Faulx, depuis l'église. Parking face à la salle des fêtes ou près du "Fleury" (Parc d'attraction).

1 Remontez la rue de l'église, suivez la RD148 vers le Fleury et prenez la première à gauche. Peu après une chapelle engagez-vous sur un chemin pavé en direction de Marquette en Ostrevant.

2 Empruntez à gauche le chemin de remembrement à travers les champs. Panorama sur les environs : villages alentour et vallée de la Sensée.

Par l'option A, vous pouvez rejoindre le centre du village via la rue N.Galliez et la rue V.Hugo.

3 A l'intersection, prenez à droite en direction des bâtiments d'une exploitation agricole.

4 Rejoignez la RD 49, tournez à gauche. Au niveau d'un colvaire engagez-vous à gauche dans un chemin jusqu'à l'église de Wasnes-au-Bac.

5 Traversez la RD 48 au niveau d'une aire aménagée en face de l'église. Empruntez une rue signalée "voie sans issue" qui se prolonge par un chemin de terre "le chemin perdu". (Plus loin, en vous retournant, jolie vue sur le village).

6 Observez à droite les étangs du marais Chontraine. On peut y accéder par ce petit chemin de terre à droite. Faites preuve de respect et de discrétion afin de participer à la quiétude des lieux. Revenez ensuite sur vos pas pour poursuivre à droite le parcours.

7 Vous arrivez à un chemin goudronné (prenez à gauche). En corniche, il offre de belles perspectives sur les marais en se dirigeant vers Wavrechain-sous-Faulx et permet de découvrir une des rares pelouses calcaires du département. En contrebas de l'église, montez l'escalier. Vous voici de retour.

Possibilité de rejoindre le "Circuit des Sensée" par l'option B.

CIRCUIT DES SENSÉE
Départ pour 6 Km • 1 H 30

Départ du Bassin Rond, depuis l'aire aménagée par la Communauté de Communes de l'Ostrevant.

1 Longez le Bassin Rond et croisez la base nautique, le camping.

2 Possibilité de rejoindre le "Circuit de l'Ostrevant" par l'option C puis B.

Continuez tout droit le long de la voie sur berge, contournez l'Enclos du château. Le niveau de l'"île" est inférieur à celui du canal. Un système d'écluses et de fossés complexe assure l'alimentation en eau des étangs et marais intérieurs.

3 Rencontre avec le Canal de la Sensée que vous longez. 200 mètres plus loin, remarquez les siphons sur chaque rive qui permettent le passage de la Sensée (rivière) sous le canal.

4 Possibilité de rejoindre le "Circuit de l'Ostrevant" par l'option B. Continuez tout droit le long du chemin de halage.

5 Intersection des canaux de l'Escout et de la Sensée. Remarquez la signalétique fluviale. Empruntez le chemin de terre qui s'enfonce dans les taillis et rejoignez l'aire de départ. Vous voici de retour.

Attention ! Pendant la période de chasse l'accès 5 est interdit. Rejoindre le Bassin Rond par l'Option C.

- Ne quittez pas les sentiers balisés et respectez le travail des agriculteurs.
- Protégez la faune, la flore et l'environnement ; emportez vos déchets.
- Respectez la signalisation et les aménagements en bordure de circuit.

Circuit de l'Ostrevant
6,5 km, 1 h 40. Balisage :

Circuit des Sensée
6 km, 1 h. Balisage :

Communauté d'initiative
Mauvaise direction

Changement de direction

Echelle : 0 250 500m

Équipement réalisé avec le concours de l'AS.PAT.123 et de la Communauté de Communes de l'Ostrevant



HAINAUT : Cambrésis, Douaisis, Valenciennois

Fiche du Circuit de l'Ostrevant tirée du P.D.I.P.R

Commune de Marquette en Ostrevant

CAUE du Nord - Numéro du dossier : 19980027 - Date : mai 1999